

Conformément au règlement (européen) n° 1907/2006
conforme avec CH-OChim 813.11

ZERO TEN N

Numéro de version: 2
Délivré: 2025-09-08
Remplace la fiche de données de sécurité: Rev. 1 de 2017-05-10



RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial
ZERO TEN N

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation
Nettoyant neutre sans tensioactifs à usage professionnel.

Utilisations déconseillées
Tout autre usage est déconseillé.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur
KLEEN PURGATIS INTERNATIONAL AG

Adresse
Firststr. 30 A
8835 Feusisberg
Suisse

Téléphone
+41 (0) 44 51535 60

Courriel
info@kleen-purgatis.ch

Fax
+41 (0) 44 51535 69

Site web
<http://www.kleen-purgatis.ch>

Référence
Regulatory Affairs

E-mail
info@kleen-purgatis.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre antipoison/Numéro d'urgence supplémentaire
145 (Disponible 24/7) - Tox Info Suisse (Disponible pour le public.)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas considéré comme dangereux aux termes du règlement CE 1272/2008.

Conformément au règlement (européen) n° 1907/2006
conforme avec CH-OChim 813.11

ZERO TEN N

Numéro de version: 2
Délivré: 2025-09-08
Remplace la fiche de données de sécurité: 2017-05-10



2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit ne nécessite pas d'étiquetage conformément au règlement CLP (CE) No 1272/2008

2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB selon l'article 57 / Annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS Numéro CE Numéro REACH Numéro index	Groupe	Classification	Phrase H Facteur M aigu Facteur M chronique	Limites spécifiques de concentration ATE	Remarque
éthanol	64-17-5 200-578-6 01-2119457610-43-xxxx 603-002-00-5	1 - 3%	Flam. Liq. 2	H225 - -		-

Autres informations, substances

Pour le texte complet des déclarations H/UE mentionnées dans cette section, voir la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Inhalation

Non applicable.

Contact avec la peau

Non applicable.

Contact avec les yeux

Éviter le contact avec les yeux. Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Ingestion

Se rincer la bouche à l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation

Non pertinent

Contact avec la peau

Légère irritation.

Conformément au règlement (européen) n° 1907/2006
conforme avec CH-OChim 813.11

ZERO TEN N

Numéro de version: 2
Délivré: 2025-09-08
Remplace la fiche de données de sécurité: 2017-05-10



Contact avec les yeux

Légère irritation.

Ingestion

Nausée, vomissements, gêne gastro-intestinale.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction d'incendie appropriés

Eau pulvérisée, poudre sèche, mousse, dioxyde de carbone (CO₂). Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non pertinent

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection pour les pompiers

Non pertinent

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Rincer la zone renversée avec beaucoup d'eau.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour les informations sur l'élimination du produit, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures préventives pour la manipulation

Non pertinent

Conformément au règlement (européen) n° 1907/2006
conforme avec CH-OChim 813.11

ZERO TEN N

Numéro de version: 2
Délivré: 2025-09-08
Remplace la fiche de données de sécurité: 2017-05-10



Hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
Les mesures de précaution habituelles lors de la manipulation de produits chimiques doivent être respectées.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le conteneur original. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Classe de stockage selon TRGS 510 : 12 (Liquides non inflammables)

Température de stockage : 10 °C à 40 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la section 1.2: Nettoyant neutre sans tensioactifs
GISCODE: GU50

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites nationales d'exposition professionnelle

Constituant	Numéro CAS Numéro CE	Valeurs limites de moyenne d'exposition ppm / mg/m³	Valeurs limites à court terme ppm / mg/m³	Source	Remarque	Année
éthanol	64-17-5 200-578-6	500 / 960	1000 / 1920	suva	SSc	-

DNEL/DMEL

Nom de produit/substance (Numéro CAS/Numéro CE)	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
éthanol (64-17-5/200-578-6)	DNEL	Chronique (long terme) Inhalation	950 mg/m³	Employés	Sys- témiques
éthanol (64-17-5/200-578-6)	DNEL	Aiguë (court terme) Inhalation	1900 mg/m³	Employés	Locaux
éthanol (64-17-5/200-578-6)	DNEL	Chronique (long terme) Cutanée	343 mg/kg	Employés	Sys- témiques
éthanol (64-17-5/200-578-6)	DNEL	Chronique (long terme) Inhalation	114 mg/m³	Consommateurs	Sys- témiques

Conformément au règlement (européen) n° 1907/2006
conforme avec CH-OChim 813.11

ZERO TEN N

Numéro de version: 2
Délivré: 2025-09-08
Remplace la fiche de données de sécurité: 2017-05-10



Nom de produit/substance (Numéro CAS/Numéro CE)	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
éthanol (64-17-5/200-578-6)	DNEL	Aiguë (court terme) Inhalation	950 mg/m³	Consommateurs	Locaux
éthanol (64-17-5/200-578-6)	DNEL	Chronique (long terme) Cutanée	206 mg/kg	Consommateurs	Sys- témiques
éthanol (64-17-5/200-578-6)	DNEL	Chronique (long terme) Orale	87 mg/kg	Consommateurs	Sys- témiques

PNEC/PEC

Nom de produit/substance (Numéro CAS/Numéro CE)	Type	Milieu environnemental	Valeur
éthanol (64-17-5/200-578-6)	PNEC	Eau potable	960 µg/l
éthanol (64-17-5/200-578-6)	PNEC	Eau de mer	790 µg/l
éthanol (64-17-5/200-578-6)	PNEC	Station d'épuration	580 mg/l
éthanol (64-17-5/200-578-6)	PNEC	Sédiment (eau potable)	3,6 mg/kg
éthanol (64-17-5/200-578-6)	PNEC	Sédiment (eau de mer)	2,9 mg/kg
éthanol (64-17-5/200-578-6)	PNEC	Sol	0,63 mg/kg
éthanol (64-17-5/200-578-6)	PNEC	Rejets intermittents (eau douce)	2,75 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Non pertinent

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

Liquide

Conformément au règlement (européen) n° 1907/2006
conforme avec CH-OChim 813.11

ZERO TEN N

Numéro de version: 2
Délivré: 2025-09-08
Remplace la fiche de données de sécurité: 2017-05-10



Couleur

Incolore

Odeur

Caractéristique

Seuil olfactif

Non déterminé pour le mélange.

Point de fusion / congélation

Non déterminé pour le mélange.

Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et plage d'ébullition

Non déterminé pour le mélange.

Inflammabilité

Non applicable.

Limites inférieure et supérieure d'explosivité

Le produit/mélange n'a pas de propriétés explosives.

Point d'inflammation

Donnée non disponible

Température d'auto-allumage

Non applicable.

Température de dégradation

Non déterminé pour le mélange.

pH

8,7

Viscosité cinématique

Non déterminé pour le mélange.

Viscosité, dynamique

Non déterminé pour le mélange.

Solubilité

Soluble dans l'eau

Hydrosolubilité

Miscibilité

Coefficient de partage n-octanol / eau

Non déterminé pour le mélange.

Pression de vapeur

Non déterminé pour le mélange.

Conformément au règlement (européen) n° 1907/2006
conforme avec CH-OChim 813.11

ZERO TEN N

Numéro de version: 2
Délivré: 2025-09-08
Remplace la fiche de données de sécurité: 2017-05-10



Densité et/ou densité relative

1,058 g/cm³

Densité de vapeur relative

Non déterminé pour le mélange.

Taux d'évaporation

Non déterminé pour le mélange.

Dangers d'explosion

Le produit/mélange n'a pas de propriétés explosives.

Caractéristiques oxydantes

Le produit/mélange n'a pas de propriétés explosives.

COV %

2 %

Propriétés des particules

Ce produit/mélange ne contient aucun nanomatériau ni nanoforme au sens du règlement (CE) n° 1907/2006.

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans des conditions normales.

10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Non pertinent

10.6 Produits de décomposition dangereux

Non pertinent

Conformément au règlement (européen) n° 1907/2006
conforme avec CH-OChim 813.11

ZERO TEN N

Numéro de version: 2
Délivré: 2025-09-08
Remplace la fiche de données de sécurité: 2017-05-10



RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Données toxicologiques pour les composants

Toxicité aiguë

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Descripteur de dose	Valeur / dose	Voie d'exposition	Durée de l'exposition	Animaux testés	Méthode/ Directive
éthanol 64-17-5 / 200-578-6	DL50	10.470 mg/kg	Oral(e)	-	rat	OECD 401
éthanol 64-17-5 / 200-578-6	DL50	> 2.000 mg/kg	Cutanée	-	lapin	OECD 402
éthanol 64-17-5 / 200-578-6	CL50	> 50 mg/l	Inhalation	4 h	rat	OECD 403
éthanol 64-17-5 / 200-578-6	CL50	> 20 mg/l	Inhalation	4 h	souris	-

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Légère irritation.

Nom du produit/ de la substance N° CAS/CE	Résultat	Valeur / dose	Espèce
éthanol 64-17-5 / 200-578-6	Non irritant	100 %	lapin

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non pertinent

Provoque des allergies des organes respiratoires et cutanées

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

Cancérogénicité

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

Conformément au règlement (européen) n° 1907/2006
conforme avec CH-OChim 813.11

ZERO TEN N

Numéro de version: 2
Délivré: 2025-09-08
Remplace la fiche de données de sécurité: 2017-05-10



Toxicité pour la reproduction

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

Danger par aspiration

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange/produit ne contient aucun ingrédient ayant des propriétés de perturbateur endocrinien au sens des règlements (CE) 1907/2006 et (UE) 2018/605 et du règlement délégué (UE) 2017/2100.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë

Données toxicologiques pour les composants.

Toxicité aiguë pour les poissons

Nom du produit/ de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposition	Espèce
éthanol 64-17-5 / 200-578-6	CL50	8.140 mg/l	48 h	Leuciscus idus

Toxicité aiguë pour les algues

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposition	Espèce	Méthode/Directive
éthanol 64-17-5 / 200-578-6	EC50	275 mg/l	72 h	Chlorella vulgaris	OECD 201

Conformément au règlement (européen) n° 1907/2006
conforme avec CH-OChim 813.11

ZERO TEN N

Numéro de version: 2
Délivré: 2025-09-08
Remplace la fiche de données de sécurité: 2017-05-10



Toxicité aigüe pour les crustacés

Nom du produit/ de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposition	Espèce
éthanol 64-17-5 / 200-578-6	EC50	> 10.000 mg/l	48 h	Daphnia magna

12.2 Persistance et dégradabilité

Indisponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Indisponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB selon l'article 57 / Annexe XIII du règlement REACH.

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	PBT/vPvB
éthanol 64-17-5 / 200-578-6	Non PBT / Non vPvB

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange/produit ne contient aucun ingrédient ayant des propriétés de perturbateur endocrinien au sens des règlements (CE) 1907/2006 et (UE) 2018/605 et du règlement délégué (UE) 2017/2100.

12.7. Autres effets néfastes

Ce produit/mélange ne contient aucun ingrédient au sens du règlement (CE) n° 1005/2009 qui appauvrissent la couche d'ozone. Effets écotoxicologiques faible

Autres

Classe d'eau allemande

WGK1 - pollue faiblement l'eau

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'élimination

A noter:

- Ordonnance sur la prévention et l'élimination des déchets (OPAD)
- Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD)

Conformément au règlement (européen) n° 1907/2006
conforme avec CH-OChim 813.11

ZERO TEN N

Numéro de version: 2
Délivré: 2025-09-08
Remplace la fiche de données de sécurité: 2017-05-10



Emballage

Produits et méthodes recommandés pour le nettoyage : rincer plusieurs fois le bidon à l'eau et le jeter avec les ordures ménagères. Ne pas réutiliser des récipients vides.
Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé.

Code OMD (Ordonnance sur le traitement des déchets) pour le type de déchets 'Autres déchets chimiques problématiques (EWW 127)' :

Code de déchet	Description des déchets
20 01 29*	détergents contenant des substances dangereuses

S'il vous plaît noter - un astérisque (*) à côté d'un code indique qu'il s'agit de déchets dangereux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Pas de marchandises dangereuses au sens de la réglementation des transports.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition ADR/RID/ADN correct

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Étiquette

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.4 Groupe d'emballage

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Les mesures de précaution habituelles lors de la manipulation de produits chimiques doivent être respectées.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

N'est pas applicable

Autres

N'est pas applicable

Conformément au règlement (européen) n° 1907/2006
conforme avec CH-OChim 813.11

ZERO TEN N

Numéro de version: 2
Délivré: 2025-09-08
Remplace la fiche de données de sécurité: 2017-05-10



RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations européennes

Règlement (CE) n° 648/2004 (détergents)
Ingrédients selon l'annexe VII : < 5 % phosphonates.

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Substances soumises à autorisation selon l'annexe XIV : Non pertinent
Restrictions de substances selon l'annexe XVII : Non pertinent
Substances de la liste candidate REACH (SVHC) : Non pertinent

Règlement (UE) n° 528/2012 (BPR - Règlement sur les produits biocides)
Ingrédients actifs : Non pertinent

Règlement (UE) 2019/1148 (explosifs)
Matière première restreinte conformément à l'annexe I : Non pertinent
Matières premières à déclarer conformément à l'annexe II : Non pertinent

Directive européenne 2011/65/UE (ROHS 2)
Restrictions de substances selon l'annexe II : Non pertinent

Règlement (UE) 2019/1021 (POP)
Organismes polluants persistants: Non pertinent

Directive européenne 2012/18/UE (Seveso III)
Catégorie de danger Seveso : Non pertinent

Réglementations nationales

En outre, toutes les dispositions nationales et locales relatives à la manipulation des produits chimiques sont respectées.

Teneur en COV: 2 %
Liquide dangereux pour l'eau : classe B
Le produit n'est pas soumis à l'ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM).
ORRChim : Le produit n'appartient à aucun groupe chimique.
Réservé aux utilisateurs professionnels - ne doit pas être remis aux utilisateurs privés.
CPID : 1036989-18

813.11 Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses
(Ordonnance sur les produits chimiques, OChim)

814.81 Ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations
et d'objets particulièrement dangereux (Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits
chimiques, ORRChim)

832.30 Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (Ordonnance

Conformément au règlement (européen) n° 1907/2006
conforme avec CH-OChim 813.11

ZERO TEN N

Numéro de version: 2
Délivré: 2025-09-08
Remplace la fiche de données de sécurité: 2017-05-10



sur la prévention des accidents, OPA)

Valeurs limites sur le lieu de travail Valeurs MAK/BAT actuelles (publiées par la SUVA)

Autres réglementations, limitations et législations

Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Le mélange n'a pas été soumis à une évaluation de sécurité.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications par rapport à la révision précédente

Mise à jour générale sans modifications.

Abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures

ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

ARA - Appareil respiratoire autonome

C&E - Classification et étiquetage

CL50 - Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)

CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008

CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction

CSR - Rapport sur la sécurité chimique

DL50 - Dose létale pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)

DNEL - Dose dérivée sans effet

ECHA - Agence européenne des produits chimiques

ETA - Estimation de la toxicité aiguë

IATA - Association internationale du transport aérien

IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses

Kow - Coefficient de partage octanol-eau

LoW - Liste des déchets

PBT - Persistant, bioaccumulable et toxique

PNEC - Concentration(s) prédite(s) sans effet

REACH - Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (Enregistrement, évaluation, autorisation des substances chimiques et restrictions applicables à ces subs

RID - Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

SGH - Système général harmonisé

STOT - Toxicité spécifique pour certains organes cibles

SVHC - Substances extrêmement préoccupantes

UFI - Identifiant unique de formulation

VLEP - Valeur limite d'exposition professionnelle

vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Conformément au règlement (européen) n° 1907/2006
conforme avec CH-OChim 813.11

ZERO TEN N

Numéro de version: 2
Délivré: 2025-09-08
Remplace la fiche de données de sécurité: 2017-05-10



Références bibliographiques et sources de données

Dossiers d'enregistrement REACH
ECHA C&L - Inventaire
Fiches de données de sécurité des fournisseurs de matières premières

Méthodes d'évaluation pour la classification

Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'article 9 du règlement (CE) 1272/2008 [CLP] :
Dangers pour la santé : Méthode de calcul

Signification des phrases

Flam. Liq. 2 - Liquides inflammables, catégorie de danger 2
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Autres informations

Cette fiche de données de sécurité conforme au Règlement No 1907/2006 (REACH) tel que modifié le Règlement (UE) 2020/878.

Notes du fabricant

Désistement juridique: Les informations ci-dessus est considéré comme correct. Cette société ne sera pas tenue responsable des dégâts résultant de la manipulation ou du contact avec le produit susmentionné.